

Date de dépôt : 30 janvier 2008

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la pétition concernant le maintien des deux îlotiers ethniques de la Police genevoise dans leur fonction

Rapport de M. Jean-Claude Ducrot

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 29 novembre 2002 déjà, était déposée une pétition visant au maintien des deux îlotiers ethniques de la police. M^{me} Myriam Lonfat, auteur de cette pétition, a recueilli 213 signatures. Elle a été examinée par la Commission judiciaire et de police, présidée par M. Olivier Jornod, en date des 20 décembre 2007 et 10 janvier 2008.

M. Laurent Moutinot, président du Conseil d'Etat, en charge du Département des Institutions et M. Frédéric Scheidegger, secrétaire adjoint, assistent aux débats de la commission. Le procès-verbal a été tenu par M. Rémy Asper.

Présentation de la pétition :

C'est à la suite de la suppression de ces fonctions au sein de la Gendarmerie, que M^{me} Lonfat lança cette pétition. Les deux îlotiers ethniques soit M. Alain Devegney, créateur de cette fonction et Yvan Delachaux, exerçaient leurs tâches avec compétences. Ils avaient travaillé inlassablement dans l'approche et la médiation avec les nombreuses communautés culturelles vivant à Genève. Cette approche a nécessité plus d'un an d'efforts.

Informations de MM. Moutinot et Scheidegger :

L'inquiétude exprimée par les pétitionnaires était compréhensible. Cependant, le département constate l'extension effective de cette fonction au sein de la Police genevoise. Cette idée a été étendue à l'ensemble des îlotiers. La dénomination d'îlotier ethnique a disparu mais ce concept subsiste. Des contacts fréquents sont établis avec le bureau de l'intégration. La formation continue des policiers intègre aussi la notion de proximité ethnique.

Au début de leurs activités, les deux îlotiers avaient une fonction d'éclaireurs pouvant ensuite transmettre les fruits de leurs expériences bénéfiques à l'ensemble du corps de police.

M. Delachaux est actuellement pleinement concerné par la formation de cette mission d'îlotage, tout comme M. Devegney rattaché depuis le 1^{er} janvier dernier, au Centre de formation de la police où, il peut mettre à profit ses connaissances.

Audition de M. Jean Sanchez, chef de la police adjoint :

Le terme d'îlotier ethnique a été abandonné. Celui-ci était trop réducteur vis-à-vis des missions réelles de l'ensemble des îlotiers. Une grande évolution a eu lieu dans le domaine de la formation car le module « **ethnique et déontologie** » est l'une des quatre disciplines éliminatoires pour l'obtention du brevet fédéral d'agent de police.

Audition de M. Christian Cudre-Mauroux, commandant de la gendarmerie :

Le concept d'îlotage ethnique avait été mis en place sous le commandement de Guy Baer. Après son départ, il a été considéré que l'îlotage ethnique devait être inclus dans le travail de tous les îlotiers. Aujourd'hui, leur nombre est de 34. Ils opèrent des enquêtes et entretiennent des contacts avec la population et les commerçants de leur quartier respectif. Leur effectif a été augmenté afin de toujours mieux développer leur mission de proximité. Quant à l'aspect ethnique, la police collabore avec le bureau de l'intégration. Nous avons souhaité élargir leur socle de compétences. Des séances de travail ont lieu tous les mois afin d'avoir des comptes rendus de leurs activités pour, éventuellement, élargir leurs connaissances. Selon le quartier la compétence ethnique est plus étroitement exercée que dans d'autres secteurs. En outre, ce concept est aussi intégré dans la formation continue annuelle des policiers.

Questions des commissaires :

Dans le cadre de leurs questions, les commissaires ont reçu des réponses à leurs attentes. Ils sont convaincus de l'importance de cette mission, « ethnique et déontologie », intégrée tant dans la formation continue ainsi que pour l'obtention du brevet fédéral.

Vote de la commission :

Suite à un échange entre les commissaires, l'audition de M^{me} Lonfat n'a pas été jugée nécessaire et a été refusée par :

10 voix (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 L, 1 UDC et 2 R)

Abstentions : 4 (1 UDC, 2 L, 1 MCG).

Le dépôt de la pétition 1419 sur le bureau du Grand-Conseil a été accepté à l'unanimité (1 MCG, 1 S, 2UDC, 1 R, 1 PDC, 2 Ve).

Pétition

(1419)

concernant le maintien des deux îlotiers-ethniques de la Police genevoise dans leur fonction

Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers Amis et Anciens Collègues,

Veillez trouver ci joint une pétition dont j'assume la paternité du texte, munie de 213 signatures.

Ayant appris la suppression des 2 îlotiers-ethniques de la Gendarmerie genevoise par l'Etat Major de la Police, M. Christian Coquoz avec l'accord de la conseillère d'Etat et Chef du Département de justice, police et sécurité, M^{me} Micheline Spoerri.

Les îlotiers-ethniques, certes 2 policiers de leur état, avaient été reconnu dans le poste que M. Alain Devegney avait créé, puis se faire reconnaître avec son collègue Yves Delachaux dans leur fonction.

Les connaissant depuis plusieurs années, j'ai rencontré Alain et Yves lors d'un Civic Café à Psy-Trialogue, je sais à quel point le travail accompli par ces 2 policiers îlotiers-ethniques est important dans l'approche, les démarches, les négociations et les médiations avec les nombreuses communautés interculturelles de notre Ville.

Genève, qui se revendique Ville internationale ne saurait se passer de ses 2 îlotiers-ethniques. De plus, il est assez mal venu, après le reportage puis le film « ni blanc, ni noir, ni flic » qui retrace le parcours d'Alain Devegney, ancien membre de Vigilance, qui a su évoluer de par sa pratique de policier, de supprimer une fonction qu'il avait créée en associant Sarah Kalfallah, fondatrice de Mondial Contact. Il leur a fallu 1 an d'appropriation pour pouvoir travailler ensemble.

En supprimant leur poste, très vite des difficultés de cohabitation de Culture vont apparaître et pourrir un équilibre facile qui existait, grâce à nos 2 policiers îlotiers-ethniques.

Un policier ne doit pas avoir qu'une action répressive (il y a eu les ambulances de la police que j'ai ardemment défendues), il y a les îlotiers de quartier qui risquent bien d'être supprimés pour cause de manque d'effectif de la Gendarmerie genevoise, c'est du moins la version avancée et les 8 îlotiers de la RDBH (qui tournaient dans les bistros) qui ont également été supprimés.

Ce n'est pas lorsqu'il sera trop tard, qu'il faudra alors chercher des solutions boiteuses en urgence. D'ores et déjà, j'annonce une autre pétition pour le maintien des îlotiers de quartier de la Police genevoise, lesquels sont forts appréciés par la population.

Je n'ai eu aucune peine à récolter des signatures car, beaucoup avaient encore en mémoire le film et le reportage sur les îlotiers-ethniques.

Nul envie pour moi de rentrer dans le cadre de la police que j'aime bien et dont j'ai toujours pris la défense (2 ans pour l'obtention de fax dans tous les postes de police afin que ces derniers ne soient plus obligés de se déplacer au Service des transmissions).

Aussi, Chers Amis, Ex-Collègues et Camarades, je vous propose de faire bon accueil à ma pétition munie de 213 signatures en la renvoyant à la Commission des pétitions pour étude. Je vous transmets mon amitié et mes meilleures salutations.

N.B. : 213 signatures
M^{me} Lonfat Myriam
Promenade Jean-Treina 5
1203 Genève

IPOLICE

**Les flotiers PEGASE
état au 1^{er} novembre 2007**

